

Plan de la commune de La Petite Sandelle
commune de la commune de La Petite Sandelle

7 et 8

Departement de l'Oise

Ambrun

Commune de Beauvais

Plan de la commune de La Petite Sandelle
Administration n° 22 de Marseille à Paris

La Petite Sandelle.

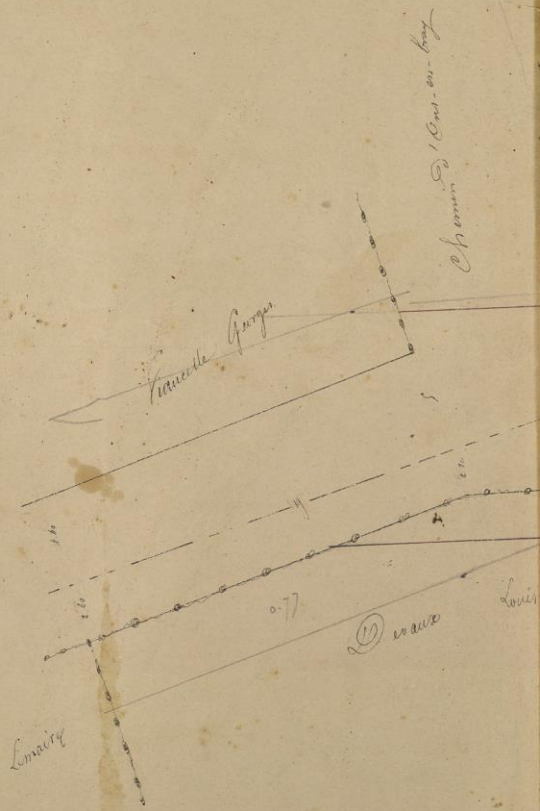
La Sandelle et La Petite Sandelle

feuille unique

Plan des alignements à suivre dans les rectifications de cette
traverse

Revisé et approuvé le 23 Janvier 1851

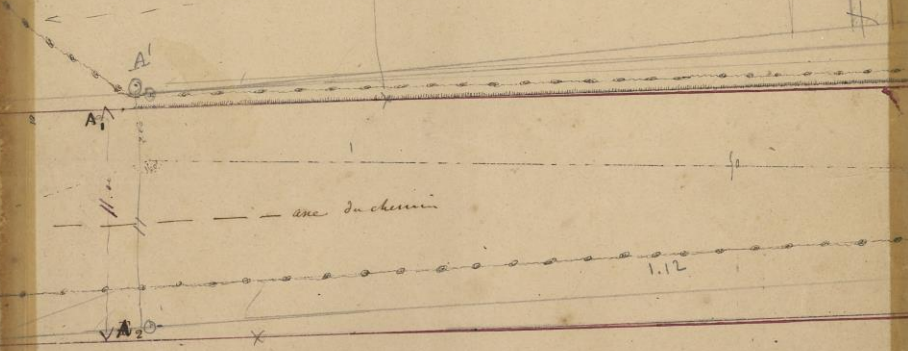
Approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 Juin 1852
pour la Seine française -



A_1 point situé à s. so de l'axe du chemin d au sud Du lui (côté de Mafelle) de la
 haie sur Lemaire (Lemaire)
 Lemaire de Bapt

25
 22
 7
 0.77

Lemaire au Lemaire

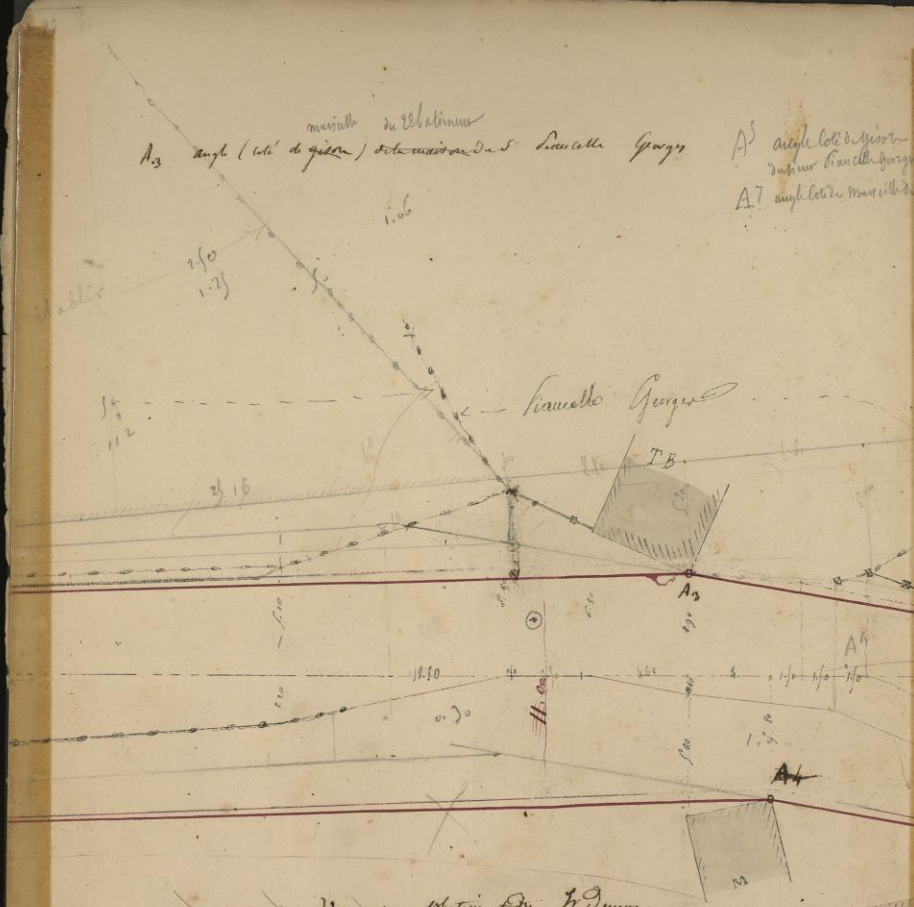


aujourd'hui devant Salpêtrier
 A_2 point situé à s. so de l'axe du chemin d au sud de point A_1

rien de change dans cette propriété que le terrain de Salpêtrier

A_3 angle (côté de gauche) de la maison de la Nouvelle George

A^5 angle côté droit de la maison de la Nouvelle George
 A^7 angle côté droit de la maison de la Nouvelle George



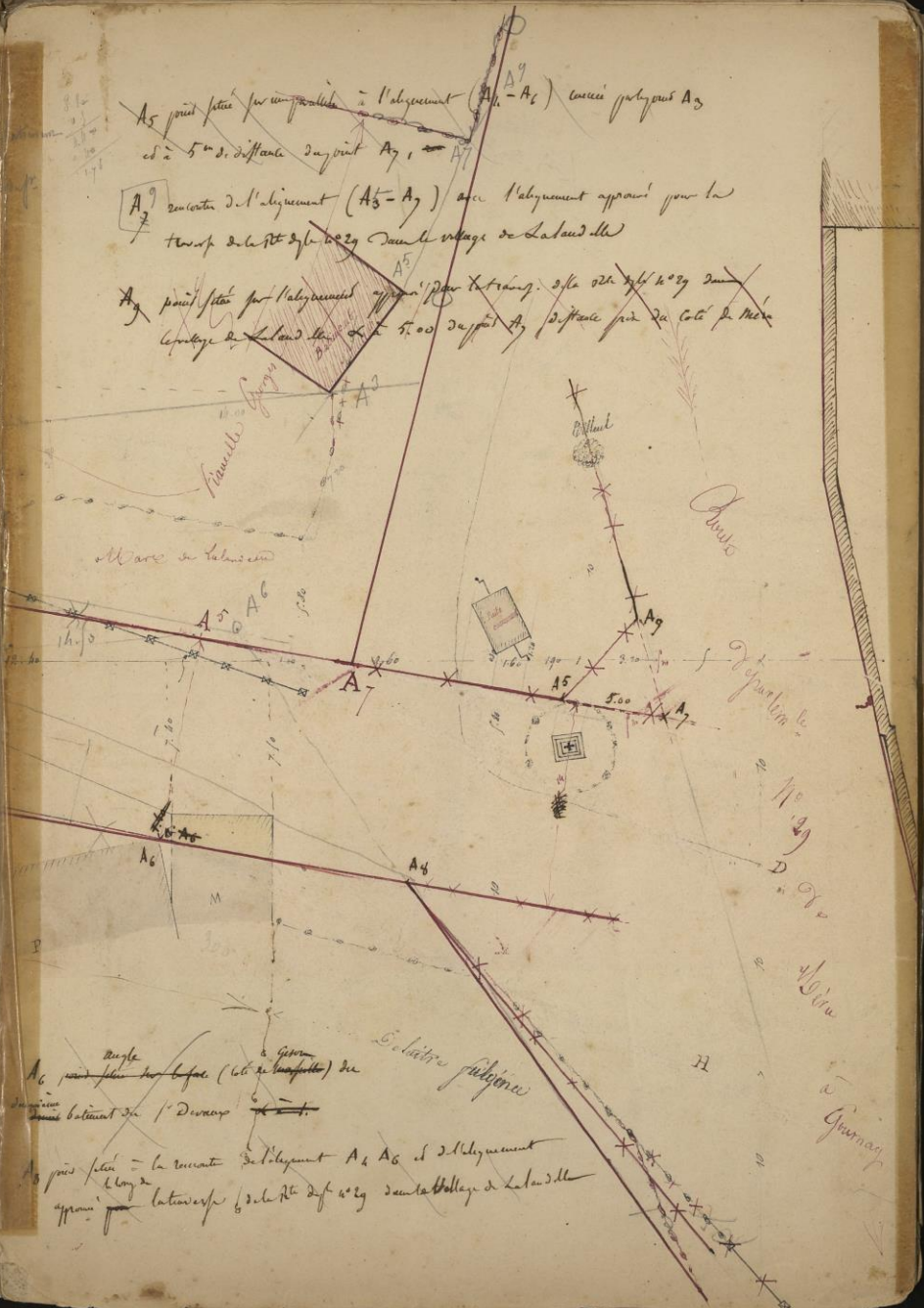
A_2 angle (côté de gauche) de la maison de la Nouvelle George

A^4 point situé sur l'alignement (A^2A^6) et à 100 toises de la maison de la Nouvelle George
 A^6 point situé sur l'alignement (A^2A^6) et à 100 toises de la maison de la Nouvelle George
 A^8 point situé à 100 toises de A^6 et sur l'alignement approuvé pour le village de la Nouvelle George

A_5 point situé sur l'alignement (A^5A_7) et à 50 toises de la maison de la Nouvelle George

A^9 point situé sur l'alignement (A^5A_7) et à 100 toises de la maison de la Nouvelle George

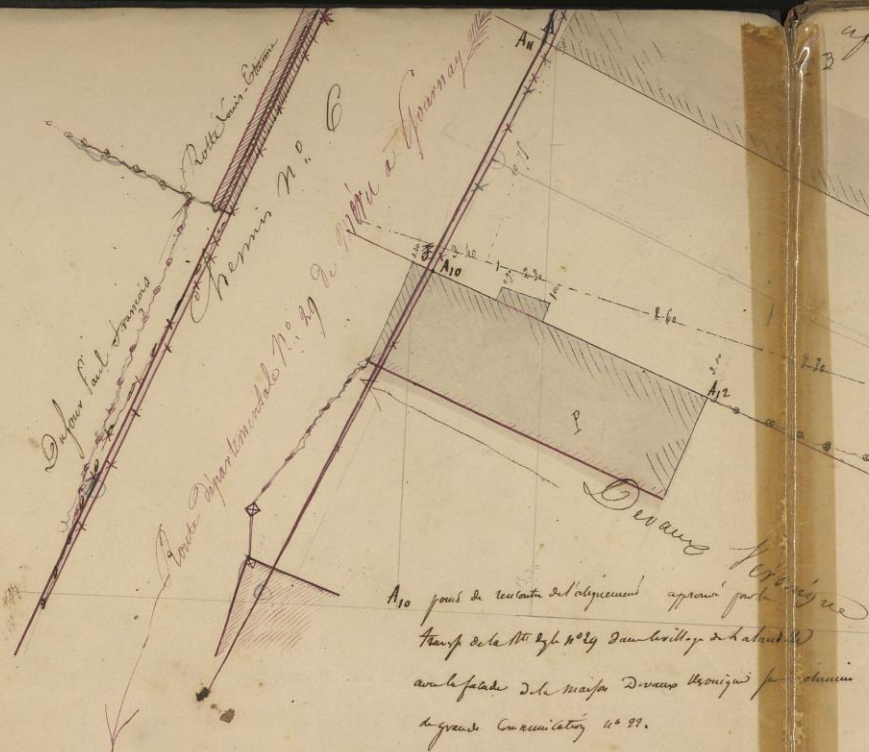
A_7 point situé sur l'alignement approuvé pour le village de la Nouvelle George et à 50 toises de la maison de la Nouvelle George



A_6 point situé sur l'alignement (A^5A_7) et à 50 toises de la maison de la Nouvelle George

A_8 point situé sur l'alignement (A^5A_7) et à 100 toises de la maison de la Nouvelle George

112
 110
 100
 90
 80
 70
 60
 50
 40
 30
 20
 10
 0

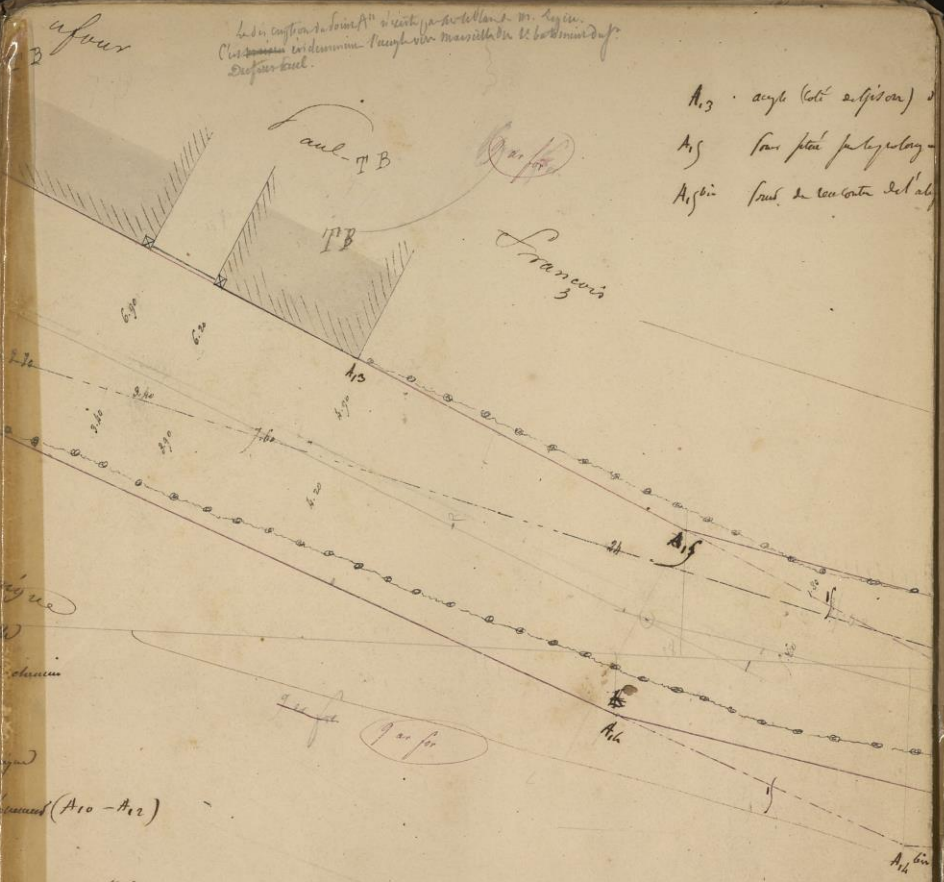


A₁₀ point de vue de l'alignement approuvé par le
 Conseil de la Ville de Gournay le 24 Mars 1871
 avec la façade de la maison de M. de Gournay
 au grand alignement n.º 99.

A₁₂ angle (côté de Gournay) de la maison de M. de Gournay

A₁₄ point situé sur le prolongement du chemin de l'alignement (A₁₀ - A₁₂)
 à 15^m du point A₁₀

A₁₄ point de vue de l'alignement (A₁₀ - A₁₂) prolongé sur Gournay et de l'alignement
 (A₁₆ - A₁₈) prolongé sur Mafelle



afour
 Les points de vue A₁₀ et A₁₂ sont les mêmes que ceux de la Ville de Gournay.
 Les points de vue A₁₄ et A₁₆ sont les mêmes que ceux de la Ville de Gournay.
 Les points de vue A₁₈ et A₂₀ sont les mêmes que ceux de la Ville de Gournay.

A₁₃ angle (côté de Gournay)
 A₁₅ point situé sur le prolongement
 A₁₅ point de vue de l'alignement

François

de Jean-Baptiste et Du Sr Dufour de la France

avec un plan d'alignement (A.11 - A.13) de 15^{me} Dufour A.15^{me}

alignement (A.11 - A.13) prolongé avec plan d'alignement (A.19 - A.20) prolongé de Marseille



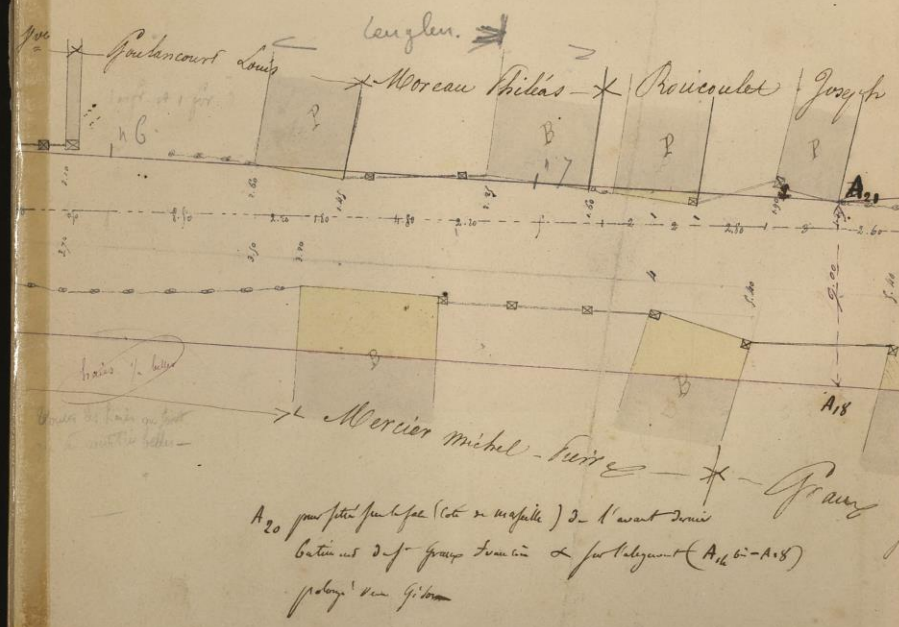
A.17 point situé sur l'alignement (A.19 - A.20) prolongé de Marseille de 15^{me} Dufour A.15^{me}

A.19 angle (côté de Marseille) de la maison de la V^{me} Dufour

A.20 angle (côté de France) de Jean-Baptiste et Du Sr Roucardet Joseph

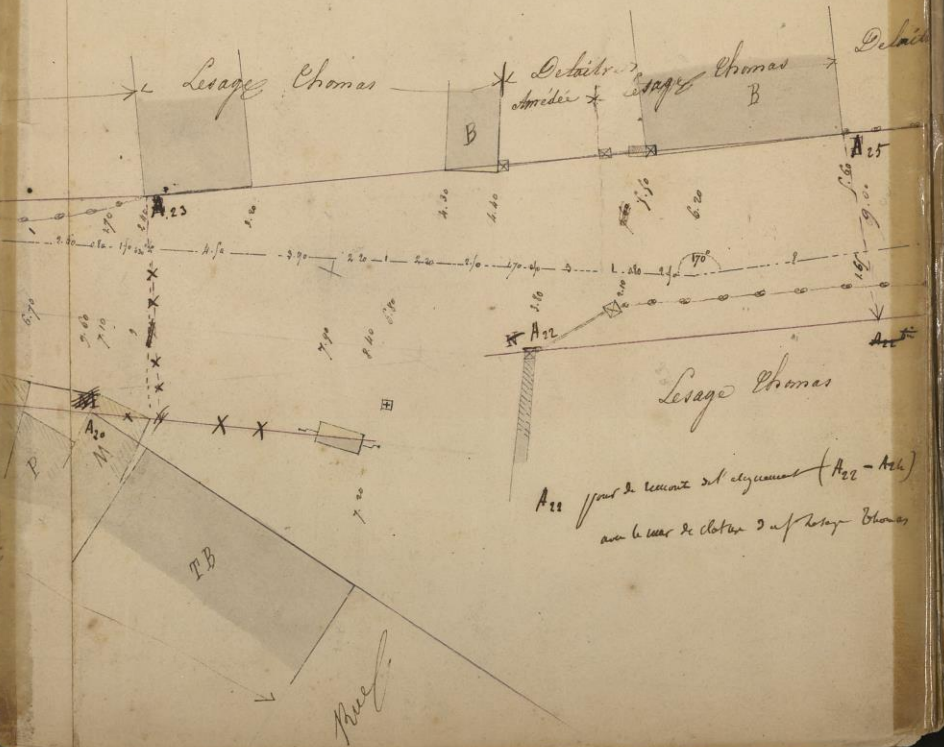
Plan mobile

A.6 point situé sur l'alignement (A.11 - A.13) avec prolongement d'alignement (A.19 - A.20) de 9^{me} de la France de cet alignement de 15^{me} de la France Dufour A.15^{me}



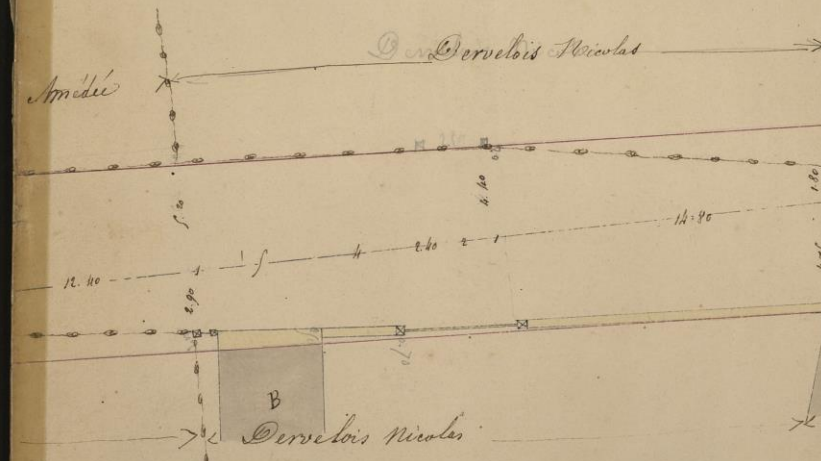
A₂₀ pour site pailencourt (est ou ouest) de l'avant de la bâtisse de f. groupement (A₁₆ bis - A₁₈) prolongé vers f. groupement

A₁₃ angle (est de mesurée) de 1^{er} bâtiment du f. de la zone Chomas,
 A₁₅ angle (est de f. groupement) du second bâtiment du f. de la zone Chomas,



A₂₂ pour de remise et alignement (A₂₂ - A₂₄) au lieu de cloison de f. de la zone Chomas

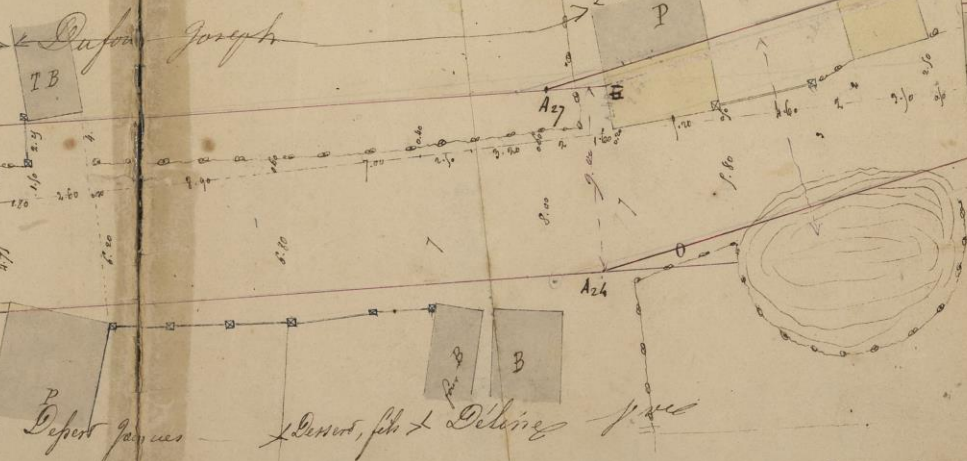
A_{27} point de rencontre de l'alignement $(A_{23} - A_{25})$ prolongé en ligne
 et de l'alignement $(A_{27} - A_{29})$ aussi parallèlement à l'alignement
 $(A_{16} - A_{18})$ d'où g^m et distance de cet alignement



aussi parallèlement à l'alignement $(A_{23} - A_{25})$ d'où g^m et distance de cet alignement

Talandelle suite

Hourig



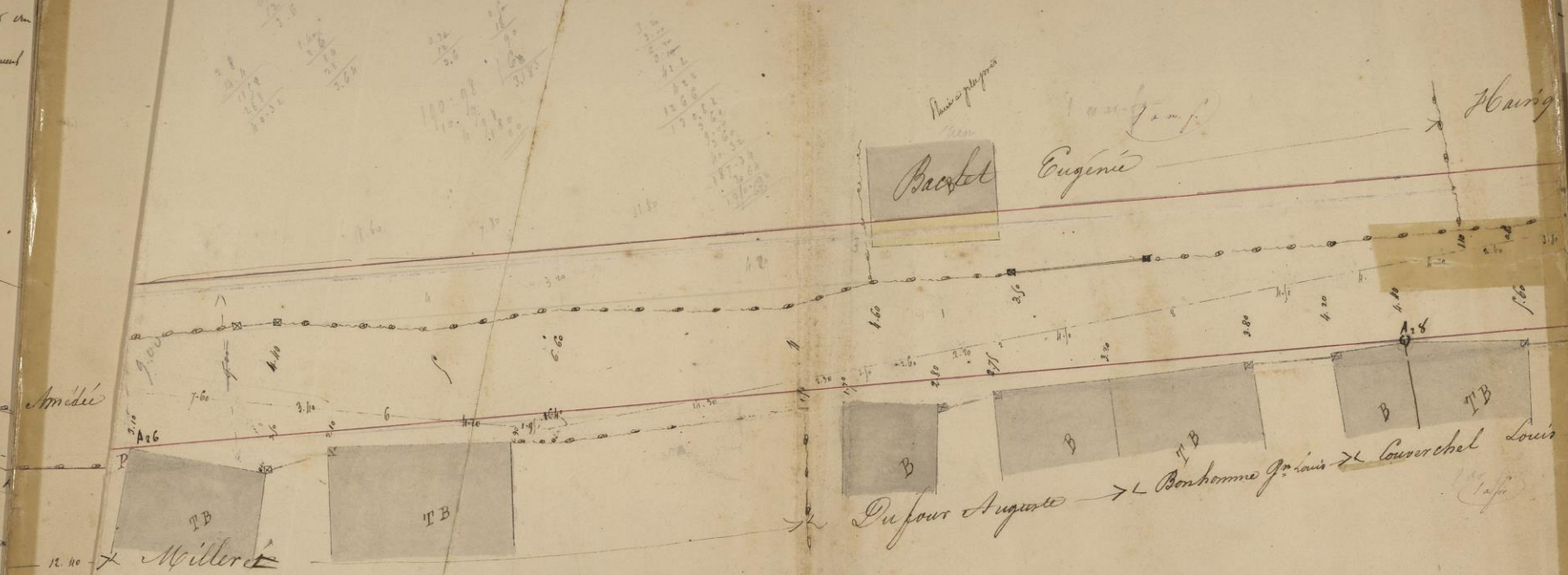
A_{24} Point de rencontre de l'alignement $(A_{12} - A_{14})$ aussi parallèlement à l'alignement $(A_{23} - A_{25})$ d'où g^m
 et distance de cet alignement, au point d'alignement $(A_{16} - A_{18})$ prolongé en ligne

A_{26} angle (celui de la feuille) - la mesure de l'alignement

A_{28} angle (celui de la feuille) - la mesure de l'alignement

de l'Etat
sur les
carrés

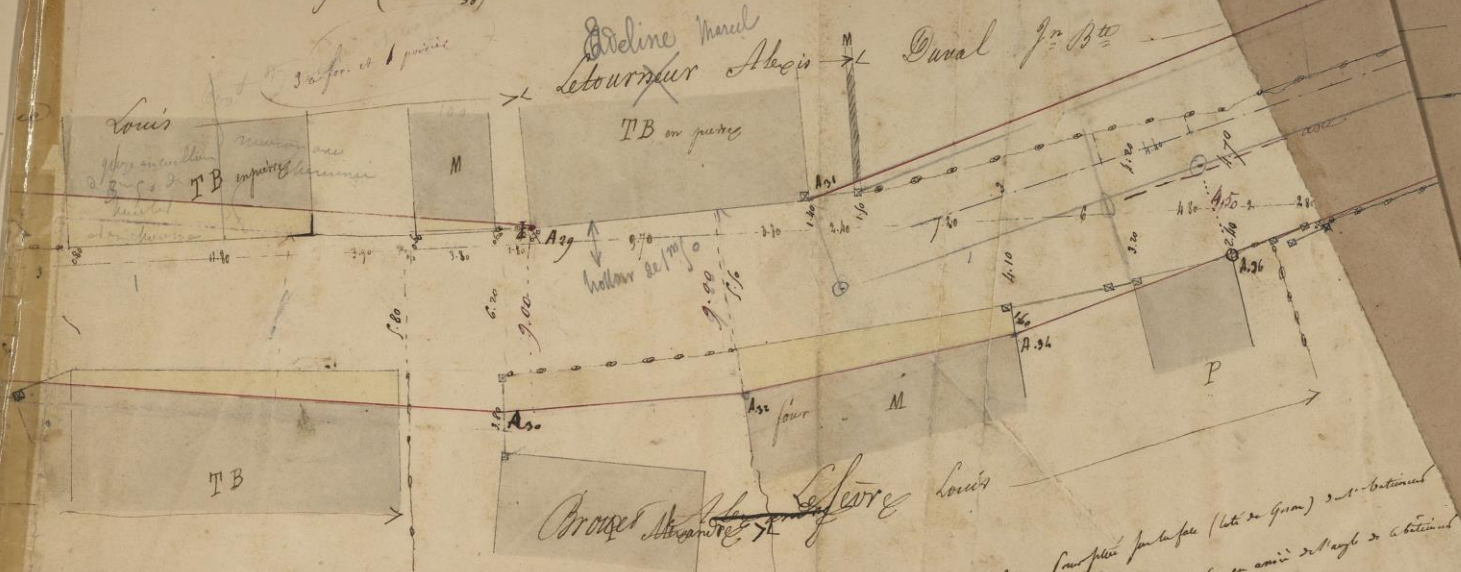
Arg (carré) (Cité de Marseille) de la main de L'Etat



sur les
carrés

de dessin
 sur un p
 venant (A

A.31 angle (côté de Giron) de construction
 A.33 projection au droit de point A.38 à 11.30 d'effacement
 d'alignement (A.36 - A.38)



Amédée

A.
 12.40 X

sur plan

A.30 bord de rive (côté de Giron) de béton de 1.60 m de hauteur
 et d'alignement (A.36 - A.38) prolongé sur l'alignement.

A.32 projection pour la face (côté de Giron) de béton de 1.60 m de hauteur
 et d'alignement (A.36 - A.38) prolongé sur l'alignement.

Croquis de l'alignement de l'axe pour M et P

A.34 projection pour la face (côté de Giron) de béton de 1.60 m de hauteur
 et d'alignement (A.36 - A.38) prolongé sur l'alignement.

A.36 angle (côté de Giron) de béton de 1.60 m de hauteur
 et d'alignement (A.36 - A.38) prolongé sur l'alignement.

A.38 projection pour la face (côté de Giron) de béton de 1.60 m de hauteur
 et d'alignement (A.36 - A.38) prolongé sur l'alignement.



A.31 angle (côté de l'est) de la maison latérale

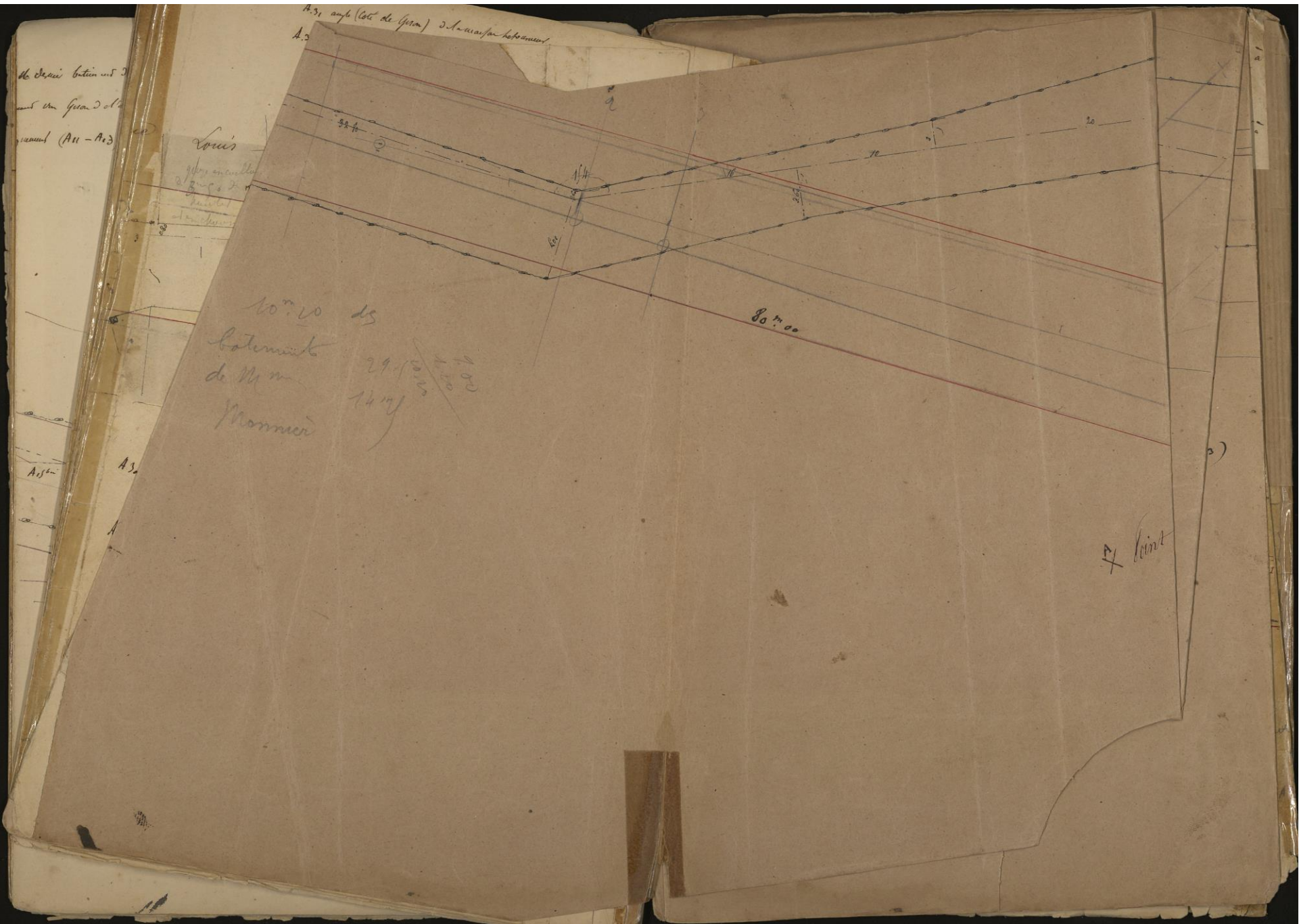
de l'axe bitumé
sur un plan de
niveau (A11 - A13)

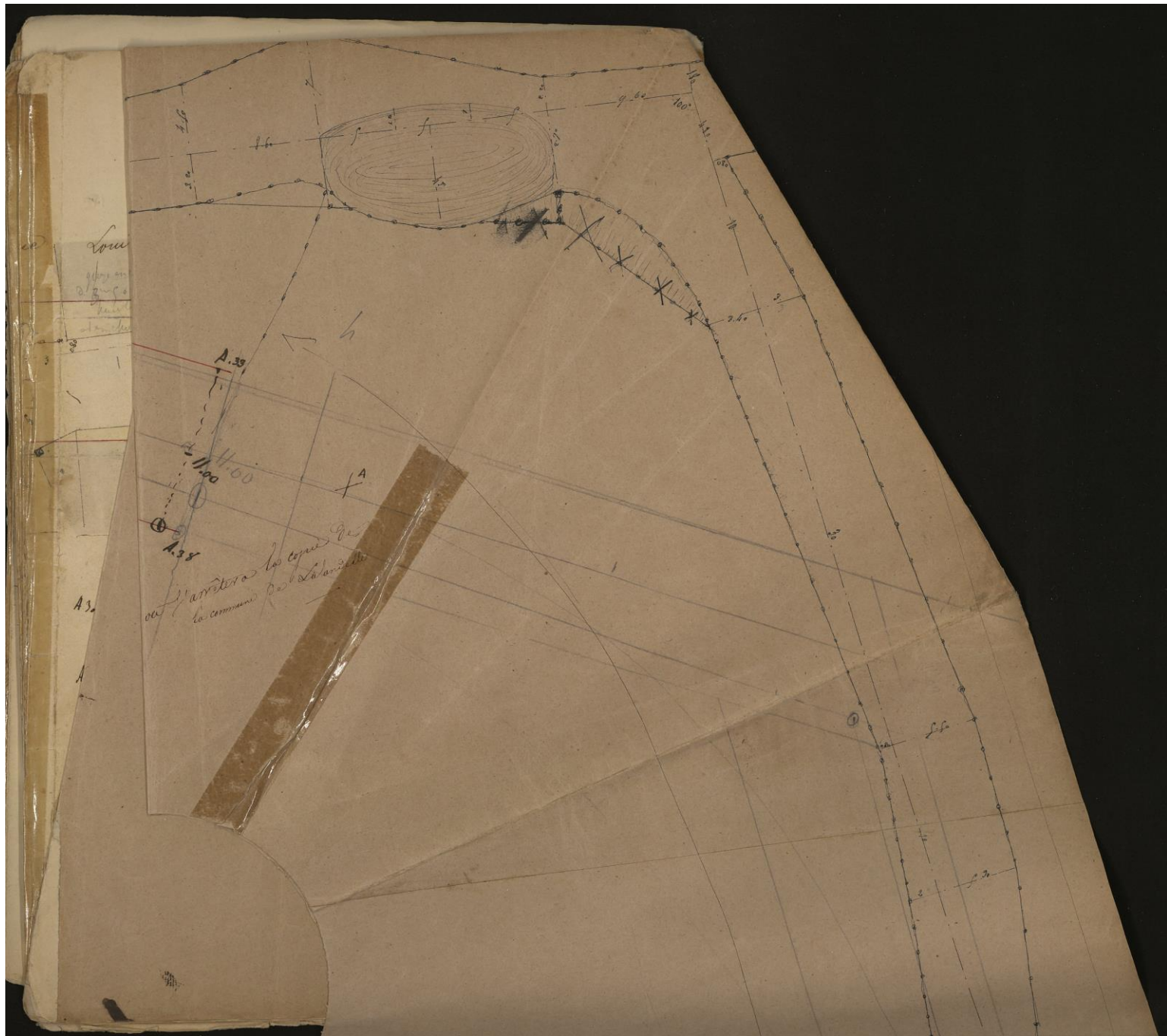
Louis
Monsieur
de la
Monsieur

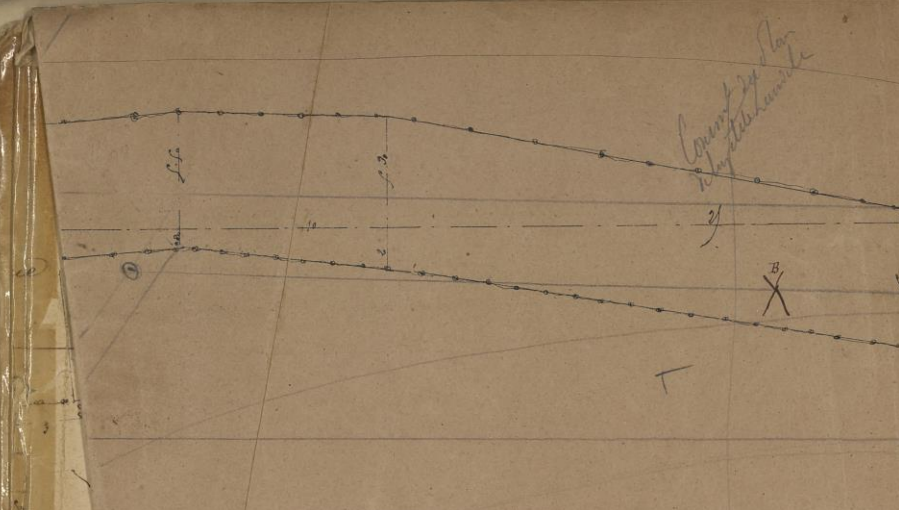
10^m 10 15
bitumé
de M^m
Monsieur
29/10/15
14 m

80^m 00

7^m 10







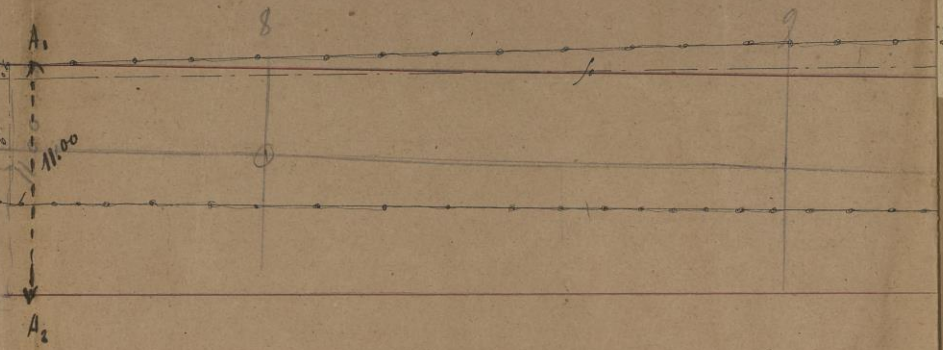
*Copie de la Plan
de la machine*

*X point au commencement
de copie de la machine*

A3

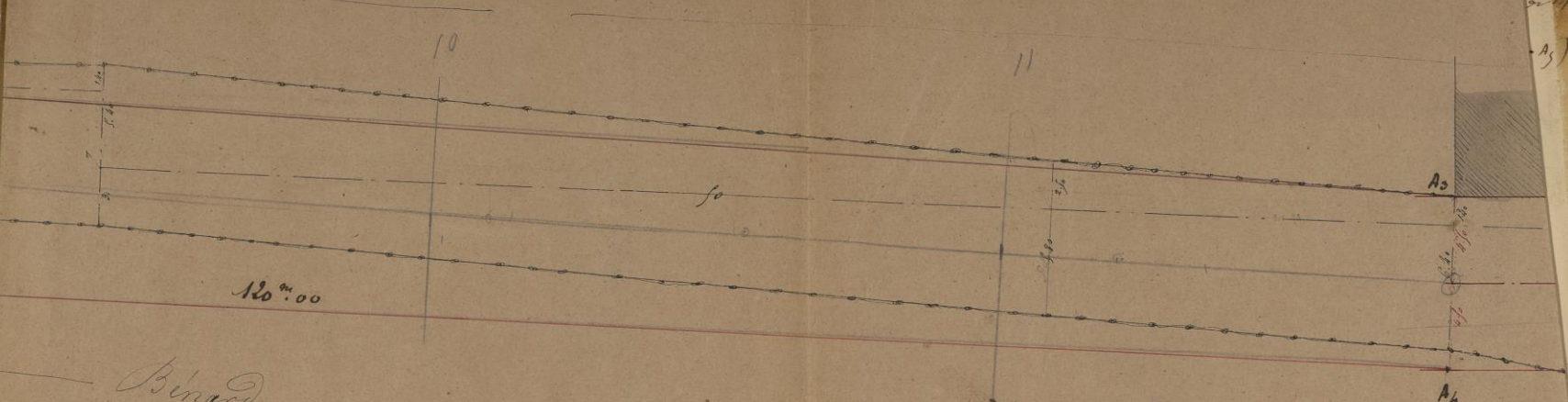
A

Dural Jean-Baptiste



A1 point situé à 120" de distance de point A3 et à 8.50 de l'axe de l'axe

A2 point situé au-dessus de point A1 et à 11" de distance de l'alignement (A1 - A3)



Binard

A₄ pour plan au-dessus
 l'aligment

1/2
 2/2
 A3/1
 1/2

1/2
 1/2

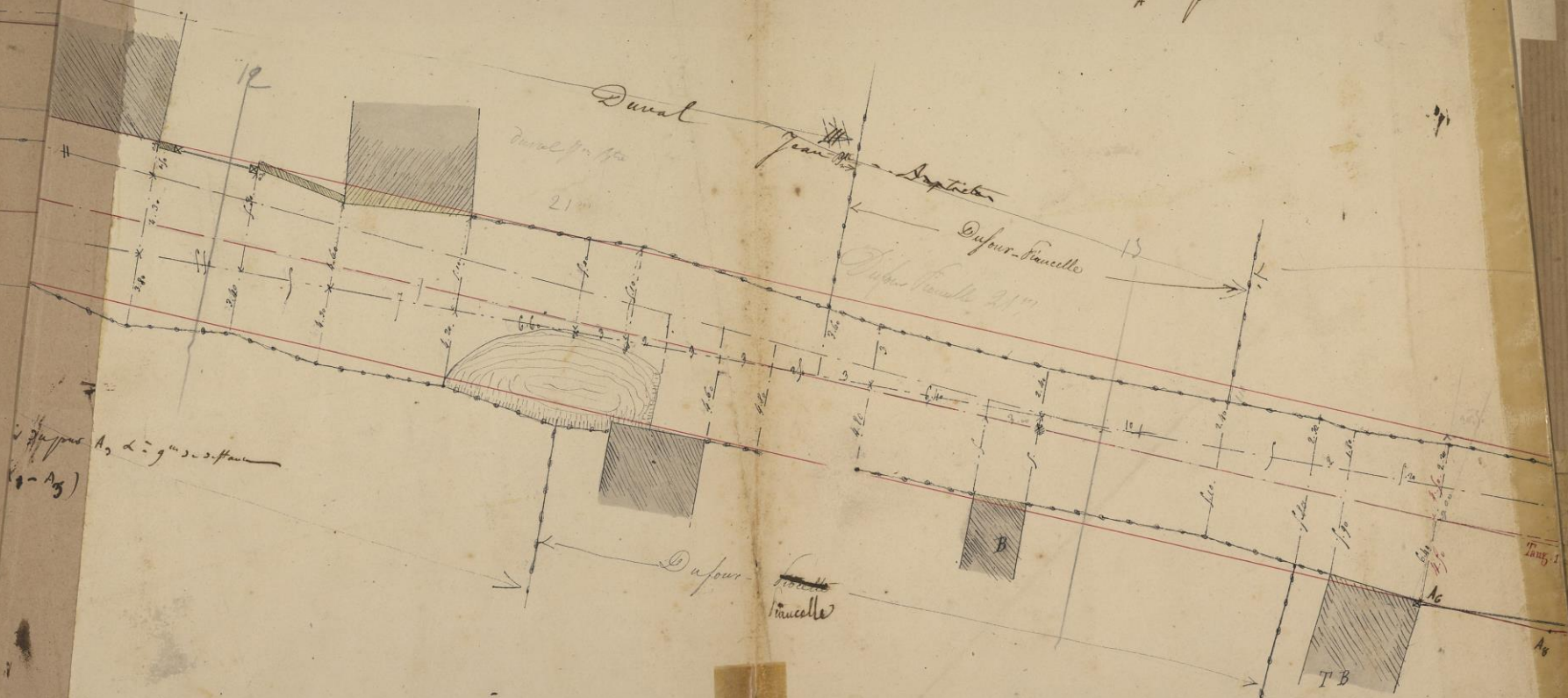
A8

1/2

1/2

1/2

A₂ angle (côté de Stardelle) du poteau bûton en 2^e
 par Duval Jean Baptiste



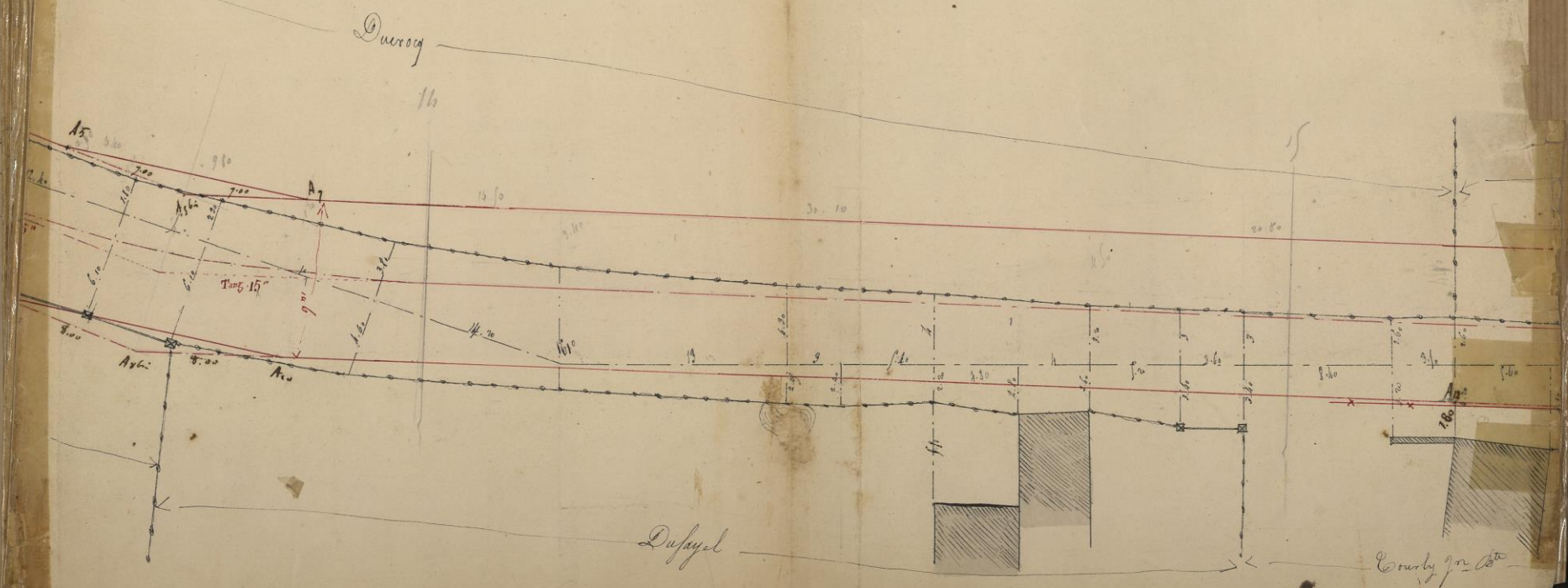
A₂ angle A₂ d = 9^m 50^{cm} par
 (A₂-A₃)

A₁ prolongé par l'alignement (A₂-A₃) avec
 le coté alignement, d = 7^m 50^{cm} par
 A₁ par 2 recense et alignement (A₂-A₃)

A₅ angle (côté de Giron) du bûton en 2^e par Chammond Vincent
 A₃ prolongé par l'alignement (A₂-A₃) prolongé en Giron d = 8^m 50^{cm} Chammond Vincent
 angle A₃ G
 A₂ par 2 recense et alignement (A₂-A₃) prolongé en Giron d = 2^e l'alignement (A₂-A₃)
 prolongé en Massilla
 A₁₀ prolongé par l'alignement (A₂-A₃) prolongé en Massilla d = 8^m 2^e l'alignement par

parallèlement à l'alignement $(A_6 - A_6)$ à 9^{m} de distance
 D'un point A^{16} pour servir d'alignement
 aligné au point d'alignement $(A_7 - A_7)$ selon son axe

27^{m} de distance du point A^{16}
 A_7 pour servir d'alignement $(A_7 - A_7)$ sera parallèlement à l'alignement $(A_2 - A_6)$ à
 9^m de distance de cet alignement, à 9^{m} de distance
 de la base (côté des puits) de 4 alignements et
 A_9 pour servir d'alignement $A_7 - A_9$ sera parallèlement à l'alignement $(A_{12} - A_{14})$ et
 9^m de distance de cet alignement

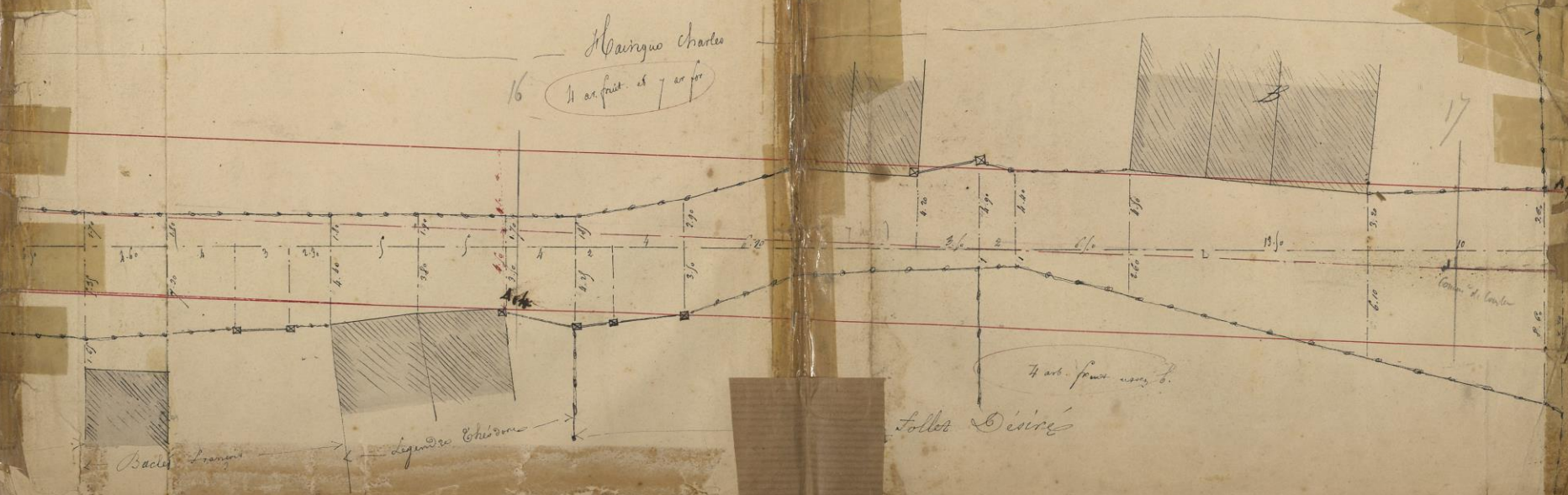


112 pour plan au droit de l'angle (Côté de M. de la Roche) du balustrade de St. Charles
 & à 1.30 en avant de l'angle

A.4 Angle (Côté de l'Église) ^{depuis} & balustrade de St. Charles ^{depuis} l'Église

A.16 Pour plan au droit de l'angle de la base (Côté de l'Église) de la base de
 St. Charles & par l'alignement (A.12 - A.14) prolongé vers l'Église

A.11 Pour l'alignement en face de l'Église A.11 La s. s. de
 au delà de la rue l'alignement pour l'Église
 A.12 Pour l'alignement sur le prolongement de l'alignement
 s. s. de l'Église de St. Charles



min.
l'axe de chemin
2^e) du

Luc

